



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 9 mai 2019

Sécheresse 2017 : la commune de Commequiers reconnue en état de catastrophe naturelle

L'arrêté interministériel du 16 avril 2019 relatif à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, paru au Journal Officiel le 4 mai 2019 **reconnait la commune de Commequiers en état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2017.**

Les personnes concernées disposent d'un délai **de dix jours** à compter du 4 mai 2019 pour déposer un état estimatif de leurs dommages auprès de leur assureur.

Retrouvez l'arrêté publié au Journal Officiel :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJO.do?idJO=JORFCNT000038437728&fastPos=1&fastReqId=1441376553>

